CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE REUNION DU MERCREDI 03 FEVRIER 2016 à 20h30

Convocation du 28 janvier 2016

ORDRE DU JOUR:

- Avenant au contrat du Site
- Changement de prestataire informatique
- **Ouestions diverses**

<u>PRESENTS</u>: LABORDE Aimée, DUFAU Alain, BATS Rosine, DUPOUY José, DUFAU Fabien, COMMARRIEU Jean-Michel, DANDIEU Jean-Charles, GAULIN Olivier, THIBAUDEAU Nadine, LABORDE Sylvie, GAVELLE Sandrine, LASSALLE Rémi, DUPLANTIER Nicolas.

EXCUSÉS: LOUPIEN Pascal, DUFAU Thierry.

PROCURATIONS:

Secrétaire de séance : Monsieur DUFAU Fabien

20h36: DEBUT DE LA REUNION

- (*) Madame le Maire prend la parole pour demander à son Conseil Municipal de l'autoriser à 'ajouter deux sujets à l'ordre du jour.
 - Encaissement de chèques divers
 - Délégation à Madame le Maire

Le Conseil se prononce favorable à l'unanimité.

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur LASSALLE Rémi, et la signature par les membres du conseil municipal présents.

1/ Avenant au contrat du Site

Comme évoqué lors de la précédente réunion à laquelle le Conseil s'était déjà prononcé favorable, nous mettons au vote l'avenant au contrat du site Internet communal passant de 39€ à 63€ TTC à l'année. En volumétrie, cela représentera plus d'espace pour le stockage des données tout en gardant les mêmes services inclus dans ce prix (nom de domaine, sauvegarde...). Le nouveau contrat signé sera retourné à la société Webadour.

<u>VOTE</u>: 13 POUR A l'unanimité.

2/ Changement de prestataire informatique

Depuis 2014, nous aurions dû en théorie être opérationnels pour dématérialiser tous les documents administratifs de la Mairie. Des formations avaient été effectuées par notre syndicat l'ALPI mais non suivies. Le syndicat a indiqué qu'il n'y aurait pas de séances de rattrapage. Au premier janvier 2016 la dématérialisation de tous nos documents administratifs est obligatoire, après le refus de notre prestataire pour de nouvelles formations nous devons trouver une solution rapide pour être fonctionnel. Après plusieurs contacts, la société JVS, spécialisée dans l'informatique des collectivités locales a proposé ses services beaucoup moins coûteux et des formations illimitées gratuites dans l'enceinte de notre mairie sur le lieu de travail de nos deux agents. Leur proposition est approuvée par l'ensemble du Conseil.

Un premier vote est demandé pour la résiliation de notre adhésion à L'A.L.P.I (Agence Landaise pour l'informatique)

VOTE: 13 POUR à l'unanimité

Un second vote pour donner la délégation à Madame le Maire de signer la convention avec le nouveau prestataire SAS J.V.S. MAIRISTEN

VOTE: 13 POUR à l'unanimité.

(*)Encaissement de chèques divers

Nous avons reçu deux chèques : un de 3009.60€ de l'assurance AXA correspondant au devis de Monsieur SABATOU pour la réparation de la rambarde du bar détériorée par un fourgon lors d'une manifestation, et un second chèque de 64.50 € de Groupama pour un bris de glace. Une délibération doit être prise pour pouvoir effectuer l'encaissement de ces deux chèques.

VOTE: 13 POUR A l'unanimité.

(*)Délégation pour signature

Mme le Maire doit obtenir une délégation du Conseil Municipal pour signer la convention de dématérialisation des actes avec les services de la préfecture et de la perception.

<u>VOTE</u>: 13 POUR A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

SALLES COMMUNALE:

Comme évoqué lors de la précédente réunion, une fiche type a été instaurée pour le suivi de l'état des salles communales. 5 groupes de 3 personnes iront à tour de rôle contrôler le samedi

afin d'en rendre compte et de solliciter nos employés communaux pour qu'ils remédient aux problèmes constatés.

BATIMENT:

Fabien Dufau signale que la murette des écoles est dangereuse pour les enfants car les carreaux sont décollés. Les employés communaux effectueront les travaux nécessaires le plus tôt possible pour éviter le moindre risque d'accident.

CHAUFFAGE:

Le chauffage actuel installé au « loft » non adapté, ne répond pas en vitesse de chauffe au volume de la pièce. Un devis a été établi pour l'achat d'un aérotherme plus conséquent (9KWatts) qui pourra chauffer correctement cette pièce servant dorénavant de bar le dimanche matin. L'ancien pourra être réutilisé dans un autre local. Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision.

21h47: LA SEANCE EST LEVEE.